



PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

MINISTÈRE DE LA FAMILLE

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Cette publication a été réalisée par la Direction du bureau de la sous-ministre en collaboration avec la Direction des communications

Pour plus d'information :

Renseignements généraux
Ministère de la Famille
425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Ligne sans frais : 1 885 336-8568
Site Web : quebec.ca/gouvernement/ministere/famille

Dépôt légal – Juin 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-94896-4 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-94804-9 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

MESSAGE DE LA MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

C'est avec un grand honneur que je vous présente le Plan stratégique 2023-2027 du ministère de la Famille. En tant que ministre de la Famille, j'ai à cœur que le Québec continue de poser des gestes ambitieux qui assureront aux enfants le meilleur départ et leur permettront de se développer pleinement.

J'aspire à un Québec qui place tous les enfants et les parents au cœur de ses priorités et qui favorise leur épanouissement. Je souhaite leur donner les outils nécessaires pour qu'ils puissent se réaliser dans leur milieu de vie. Je crois à l'importance capitale d'offrir de bonnes bases à chaque enfant du Québec en favorisant l'équité et l'égalité des chances pour tous.

L'accessibilité des services de garde éducatifs à l'enfance est un pilier de notre société et notre ambition est de pouvoir offrir une place à contribution réduite à chaque enfant. Le développement du réseau se poursuit et s'accélère pour répondre aux besoins des familles. Les places non subventionnées se transforment graduellement en places subventionnées, et nous mettons tout en œuvre pour bénéficier d'une main-d'œuvre disponible et qualifiée.

Offrir le meilleur avenir possible à tous les enfants, c'est aussi s'assurer qu'ils reçoivent tout l'appui dont ils ont besoin. Les services de garde éducatifs à l'enfance auront un rôle important à jouer puisqu'ils permettent de détecter les vulnérabilités à un stade précoce. Nous ne miserons pas seulement sur la quantité, mais sur la qualité de ces services. L'excellence guide chacune de nos actions.

En plus du rôle capital qu'assument les services de garde éducatifs à l'enfance, je tiens à souligner également le rôle que jouent les organismes du milieu communautaire. En effet, les organismes communautaires Famille, les organismes offrant des activités de haltes-garderies communautaires et les centres de pédiatrie sociale en communauté sont aussi des acteurs clés pour favoriser une plus grande égalité des chances, grâce à l'intervention précoce qu'ils assurent auprès des enfants, dont les plus vulnérables.

Ces enfants, nous les appuierons aussi en travaillant à bâtir une société inclusive et respectueuse marquée d'une norme sociale forte, où le rejet, le manque de respect et l'intimidation ne trouveront jamais leur place. C'est une lutte qui nous tient à cœur.

Le Ministère est engagé dans un grand chantier qui lui permettra, pierre après pierre, de construire un bel avenir pour les familles du Québec. Un avenir plus juste, plus équitable. Des services accessibles, de qualité. Un soutien adapté pour chaque enfant vulnérable ou en situation de handicap. Grâce à la collaboration de nos partenaires et au travail de notre équipe engagée, nous d'accomplirons de grandes choses.

Le présent plan stratégique reflète l'ampleur de nos aspirations pour les familles. En misant sur des cibles ambitieuses, mais réalisables, nous sommes prêts à poursuivre notre mission et à offrir ce qu'il y a de mieux aux familles et aux enfants du Québec.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, fluid strokes that form the name 'Suzanne Roy'.

Suzanne Roy

Québec, juin 2023

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Madame Suzanne Roy

Ministre de la Famille

425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage

Québec



Madame la Ministre,

L'ensemble du Ministère est prêt à poursuivre son engagement dans ce grand chantier qui construira les bases d'un avenir meilleur pour les familles. La volonté de mieux répondre aux besoins des enfants et des familles guide chacune de nos interventions. Nous sommes fiers de mettre notre créativité à profit pour favoriser leur mieux-être.

L'accessibilité des services de garde éducatifs à l'enfance a fait partie des priorités des dernières années et nous sommes prêts à poursuivre le travail déjà bien entamé. Depuis le 1^{er} avril 2019, le Ministère a attribué plus de 31 000 places subventionnées en installation, en a mis plus de 11 000 sous permis et a converti plus de 3 500 places non subventionnées en places subventionnées. Nous avons aussi soutenu la qualité des services et continuerons dans cette voie avec rigueur et excellence.

L'épanouissement des familles et le développement des enfants sont au cœur de notre mission, et nous avançons en ce sens avec des mesures concrètes qui soutiennent le développement de milieux de vie et d'environnements favorables. Beaucoup de chemin a été parcouru en matière d'action communautaire famille, de politiques familiales municipales, d'accès aux centres de pédiatrie sociale en communauté, de soutien aux enfants handicapés et à leur famille, et plus encore.

Au cours des dernières années, les membres du personnel ont su faire preuve de créativité et d'innovation pour relever les défis qui se sont dressés devant eux. Ils continueront de déployer leurs forces sur plusieurs fronts pour répondre aux besoins et aux préoccupations des familles et des enfants du Québec.

Le nouveau Plan stratégique 2023-2027 nous permet de faire état du travail accompli, mais aussi de poser les bases de celui qui s'amorce. Nous visons des résultats ambitieux, à la hauteur de nos capacités et de nos forces, en établissant des orientations, des objectifs et des cibles qui répondent aux besoins des familles.

Le Ministère a le privilège de faire équipe avec un personnel et des partenaires engagés qui ont à cœur de soutenir notre mission et qui incarnent nos valeurs fondées sur le respect et la collaboration. Nos membres et nos partenaires sont prêts à mettre en œuvre ce nouveau plan stratégique avec toujours autant de vigueur.

Julie Blackburn

Québec, Juin 2023

TABLE DES MATIÈRES

L'ORGANISATION EN BREF	1
Mission	1
Vision	1
Valeurs	2
Des bases solides sur lesquelles bâtir	2
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	4
Contexte externe	4
Contexte interne	9
Contributions aux priorités gouvernementales	11
CHOIX STRATÉGIQUES	13
Enjeu stratégique 1 - Un accès équitable à des services de garde de qualité	13
Orientation 1 - Agir dès le début de l'enfance afin de donner la chance à tous les enfants de développer leur plein potentiel	13
Objectif 1.1 - Offrir un réseau de services de garde éducatifs accessible sur l'ensemble du territoire	13
Objectif 1.2 - Rehausser la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance	14
Objectif 1.3 - Mieux répondre aux besoins des enfants vulnérables	15
Enjeu stratégique 2 - Une intervention favorisant l'épanouissement des enfants et des familles	16
Orientation 2 - Contribuer au développement de milieux de vie et d'environnements favorables à l'épanouissement des familles	16
Objectif 2.1 - Améliorer l'accès aux centres de pédiatrie sociale en communauté	17
Objectif 2.2 - Soutenir les projets pouvant contribuer à prévenir et à contrer l'intimidation	17
Objectif 2.3 - Soutenir des actions tirées des plans d'action des politiques familiales municipales	18
Objectif 2.4 - Soutenir les enfants présentant des besoins de soutien particulier, dont les enfants handicapés, et leur famille	19
Enjeu stratégique 3 - Une organisation performante et engagée	20
Orientation 3 - Offrir des services de qualité	20
Objectif 3.1 - Disposer d'une main-d'œuvre mobilisée et engagée	20
Objectif 3.2 - Assurer la satisfaction de la clientèle	21
TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027 DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE	23



L'ORGANISATION EN BREF

Mission

Le ministère de la Famille contribue à la vitalité et au développement socioéconomique du Québec en favorisant l'épanouissement des familles et le développement du plein potentiel des enfants.

Il assure la cohérence de l'action gouvernementale touchant les familles et les enfants. Ses actions s'inscrivent dans la volonté du gouvernement de réaffirmer l'importance de la famille et de favoriser le développement harmonieux des enfants. En ce sens, le Ministère élabore et met en œuvre des politiques, des programmes et des mesures qui répondent aux besoins de ceux-ci, tout en tenant compte de la diversité des réalités familiales et des milieux de vie.

Le Ministère favorise l'accessibilité et la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE). En collaboration avec ses partenaires, il permet ainsi aux enfants d'évoluer dans des milieux sains, sécuritaires et qui répondent à leurs besoins.

Il est également responsable de coordonner la lutte contre l'intimidation sous toutes ses formes, à tous les âges, dans le monde réel et virtuel. Il contribue ainsi à créer une société toujours plus respectueuse et inclusive, dans l'intérêt des Québécoises et des Québécois.

Vision

Une organisation qui, en collaboration avec ses partenaires et grâce au travail soutenu de ses employés, fait du Québec une société où le bien-être des enfants et leur développement, l'épanouissement des familles, la bienveillance et l'équité sont les éléments fondateurs de sa prospérité.

Valeurs

Équité, engagement, collaboration, rigueur et innovation

Les actions du Ministère s'appuient sur les valeurs de l'administration publique que sont la compétence, la loyauté, l'impartialité, le respect et l'intégrité. À ces valeurs s'ajoutent :

- L'**équité**, pour assurer le bien-être de toutes les familles du Québec et leur offrir une aide adaptée à leurs besoins ;
- L'**engagement**, qui se traduit par la volonté du personnel de contribuer à la réalisation de la mission du Ministère dans l'intérêt des familles et des enfants du Québec ;
- La **collaboration**, pour assurer les liens entre le personnel, les partenaires et les clientèles du Ministère dans la réalisation de sa mission, en favorisant l'écoute ainsi que le partage d'informations et de responsabilités ;
- La **rigueur**, pour assurer la pertinence et la cohérence des actions de même qu'une saine gestion des fonds publics en toute transparence ;
- L'**innovation**, qui guide la recherche de solutions créatives et favorise la flexibilité et l'agilité dans les pratiques du Ministère pour que ses services répondent toujours mieux aux besoins en constante évolution de la société.

Des bases solides sur lesquelles bâtir

Grand chantier pour les familles

Le 21 octobre 2021, le ministère de la Famille a lancé le Grand chantier pour les familles. Ce plan d'action d'envergure est le fruit de consultations qui ont mobilisé plus de 480 organisations, expertes et experts, chercheuses et chercheurs et intervenantes et intervenants ainsi que 20 245 citoyennes et citoyens.

Le Plan stratégique 2023-2027 s'inscrit en continuité du Grand chantier pour les familles et confirme la volonté du Ministère de compléter le réseau des SGEE, de garantir un accès plus équitable à celui-ci, de soutenir la qualité des services offerts et de mieux répondre aux besoins des enfants vulnérables, des enfants qui ont des besoins de soutien particulier ou de ceux qui viennent de milieux défavorisés.

Dans la foulée du projet pilote ayant permis la conversion de plus de 3 500 places, et en cohérence avec le Grand chantier pour les familles, le gouvernement poursuivra aussi la conversion des places non subventionnées en places subventionnées en SGEE. En plus de permettre à davantage de familles de profiter d'une place subventionnée, cela assurera une plus grande équité financière entre celles-ci.

Rapport du Vérificateur général du Québec

Le Vérificateur général du Québec (VGQ) a déposé son rapport sur l'accessibilité des SGEE le 8 octobre 2020. Prenant appui sur les recommandations formulées, le Ministère a consolidé et bonifié ses pratiques afin d'implanter une démarche d'amélioration continue de l'accessibilité aux SGEE en ce qui concerne notamment les enfants qui présentent des besoins de soutien particulier ou ceux qui vivent dans un contexte de précarité socioéconomique.

Le Plan stratégique 2023-2027 du Ministère tient compte des recommandations formulées par le VGQ et poursuit le travail commencé depuis quelques années déjà afin que chaque enfant puisse bénéficier d'une place en service de garde qui répond à ses besoins.

Par ailleurs, conscient de l'importance de favoriser la qualité éducative dans un contexte de forte création de places, le ministère de la Famille entend rehausser l'accompagnement offert aux services de garde. Des modifications administratives ont été faites en ce sens afin que les ressources suffisantes soient disponibles.

Nouveau guichet d'accès aux places en SGEE

Depuis le 25 novembre 2022, La Place 0-5 est sous la responsabilité du ministère de la Famille. Cette transition, annoncée dans le cadre du Grand chantier pour les familles, s'inscrit dans l'élan de modernisation et de transformation numérique du gouvernement du Québec.

Bien que la solution technologique de La Place 0-5 demeure inchangée pour l'instant, des travaux sont en cours pour développer un nouveau guichet d'accès plus équitable, transparent et en adéquation avec les besoins des parents. En outre, les données étant essentielles à la bonne planification du développement du réseau des SGEE, leur compilation par le gouvernement permettra d'enrichir et d'améliorer la fiabilité du modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en SGEE utilisé par le Ministère.

Réalisée en collaboration avec le réseau, cette refonte, qui profitera également aux SGEE, permettra de créer un processus d'admission plus efficace.

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
628	Effectif au 31 mars 2023
291 025	Places offertes en centres de la petite enfance (CPE), en milieu familial, en garderies subventionnées et non subventionnées au 31 décembre 2022
2 862,5 M\$	Financement des services de garde éducatifs subventionnés en 2021-2022
11 321	Enfants ayant bénéficié de l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde en 2020-2021
288	Organismes communautaires Famille et regroupements financés en 2021-2022
44	Centres de pédiatrie sociale en communauté reconnus dans le cadre du partenariat entre le gouvernement et la Fondation Dr Julien en 2021-2022
904	Municipalités et municipalités régionales de comté qui ont élaboré ou qui étaient en cours d'élaboration d'une politique familiale municipale au 31 décembre 2022

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

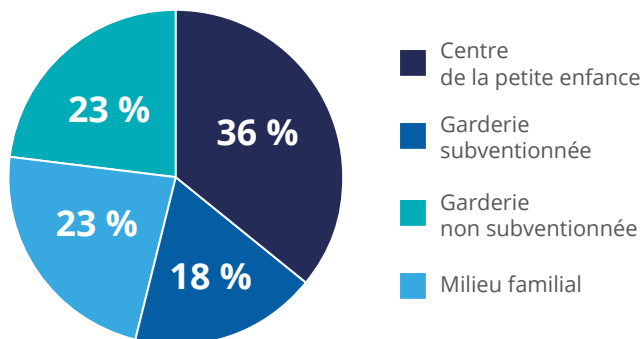
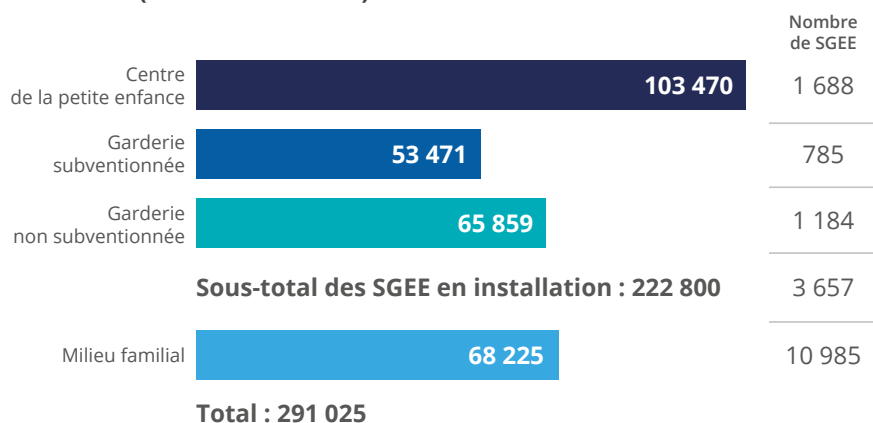
Contexte externe

Le développement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

Depuis la création du ministère de la Famille, en 1997, la situation socioéconomique du Québec a évolué et le marché du travail a connu plusieurs bouleversements. Les besoins des parents en matière de services de garde éducatifs à l'enfance se sont complexifiés et leurs attentes se sont accrues. L'une des grandes priorités gouvernementales consistait à déployer un réseau de services de garde éducatifs à l'enfance sur l'ensemble du territoire québécois. Au fil des années, cette priorité s'est concrétisée par une augmentation constante du nombre de places en services de garde éducatifs à l'enfance.

Constitué de centres de la petite enfance (CPE), de garderies subventionnées (GS), de garderies non subventionnées (GNS) et de services de garde éducatifs en milieu familial, le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance permet aux enfants d'avoir accès à des services de qualité qui répondent à leurs besoins et à ceux de leurs parents. Au 31 décembre 2022, le réseau compte un nombre total de 291 025 places, dont 224 703 sont subventionnées.

Portrait du réseau des SGEE (31 décembre 2022)



Conscient des défis que rencontrent certains parents lorsqu'il s'agit de trouver une place en service de garde éducatif à l'enfance dans un délai raisonnable, le Ministère accélère la création de places en déployant les mesures prévues au Grand chantier pour les familles.

L'évolution de la garde éducative en milieu familial

Au cours des dernières années, on a observé au Québec une baisse du nombre de personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) et du nombre de places offertes dans ces milieux de garde, qui est passé de 84 867 en 2018 à 68 225 au 31 décembre 2022.

Conscient de l'importance pour les parents de bénéficier d'une offre de services de garde diversifiée, le Ministère s'est mis en action pour relancer la garde éducative en milieu familial. Avec l'arrivée du Grand chantier pour les familles et de mesures telles que l'augmentation des subventions accordées aux RSGE, les incitatifs financiers, l'adoption de différents allègements administratifs, législatifs et réglementaires ou encore la mise en place d'un projet pilote de RSGE en communauté et en entreprise, qui connaît un franc succès, la garde éducative en milieu familial connaît une remontée. C'est une tendance à la hausse que le Ministère entend soutenir dans les prochaines années.

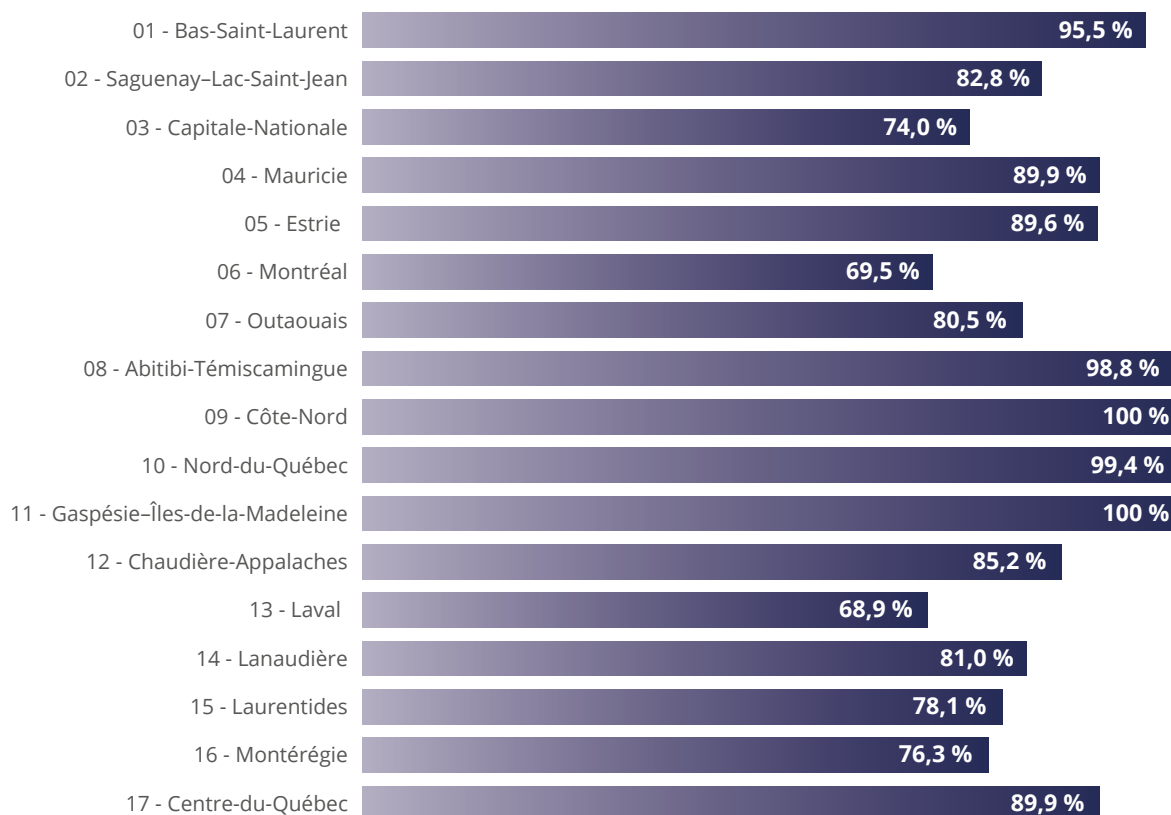
Une attention particulière aux enfants vulnérables

Plusieurs familles québécoises vivent dans un contexte de précarité socioéconomique ou ont des enfants présentant des besoins de soutien particulier. Le gouvernement s'est engagé à accroître l'aide offerte à ces familles afin de les soutenir davantage.

Selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (2017), un peu plus d'un enfant à la maternelle sur quatre présente une vulnérabilité dans au moins un des cinq domaines de développement. Les enfants nés à l'extérieur du Canada sont proportionnellement plus nombreux que les enfants nés au Canada à être vulnérables dans les domaines « Santé physique et bien-être », « Développement cognitif et langagier » et « Habiletés de communication et connaissances générales ». Les enfants vivant dans un quartier très défavorisé sur le plan matériel ou social sont plus susceptibles que les autres d'être vulnérables pour chacun des cinq domaines de développement. Les premiers résultats de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (2022) sont attendus au printemps 2023.

L'une des façons de réduire les inégalités est d'offrir un accès équitable à des services de garde subventionnés de qualité. Or, on observe une variation dans l'offre de places subventionnées d'une région à l'autre. Par exemple, au 31 décembre 2022 dans les régions administratives de Montréal et de Laval, les places subventionnées représentent moins de 70 % du total des places offertes en SGEE, alors qu'elles représentent 100 % des places dans les régions de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Proportion de places subventionnées par région administrative (31 décembre 2022)



Devant ce constat, le Ministère entend augmenter la proportion de places subventionnées disponibles sur l'ensemble du territoire québécois, et plus particulièrement dans les secteurs où le niveau de défavorisation est élevé. Il mise entre autres sur la conversion de places non subventionnées en places subventionnées pour y arriver. Ces actions s'inscrivent en cohérence avec les recommandations émises par le Vérificateur général du Québec concernant l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance, en 2020.

Une autre façon de soutenir les enfants vulnérables consiste à mettre en place des programmes et des mesures leur permettant de se développer dans les meilleures conditions possibles. C'est dans cette optique que le Ministère a décidé de poursuivre et d'élargir le projet d'offre de déjeuners aux enfants fréquentant un service de garde éducatif à l'enfance en milieu défavorisé. Ainsi, depuis 2022-2023, ce projet permet à deux fois plus de services de garde d'offrir un déjeuner aux enfants.

Le Ministère a également renforcé le soutien aux ressources de première ligne qui travaillent directement auprès des familles, dont les plus vulnérables, en rehaussant le soutien à la mission globale des organismes communautaires Famille et le soutien aux activités de haltes-garderies communautaires, de même qu'en soutenant le déploiement de maisons de la famille en milieu autochtone et en déployant le projet pilote sur les retombées du travail de proximité auprès des familles isolées dans une communauté. Enfin, il a maintenu son soutien au déploiement du réseau des centres de pédiatrie sociale en communauté.

Le défi de la main-d'œuvre

Le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance n'échappe pas au défi de la rareté de la main-d'œuvre auquel fait face le Québec. Il doit composer avec des difficultés d'attraction et de rétention du personnel éducateur qualifié. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée constitue un enjeu de taille qui doit faire l'objet d'une planification à long terme.

Ainsi, dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre et en cohérence avec le Grand chantier pour les familles, le Ministère a comme objectif d'assurer l'embauche de 18 000 éducatrices et éducateurs de la petite enfance d'ici 2026. En vue de l'atteinte de cet objectif, différentes mesures représentant un investissement de 295 millions de dollars sur cinq ans, dont 212 millions en nouveaux crédits, ont été annoncées le 17 janvier 2022 pour soutenir le secteur des SGEE. Le Ministère suit la situation de près à l'aide de collectes de données par sondage auprès des SGEE afin d'obtenir un portrait précis de l'évolution de la situation de la main-d'œuvre dans les SGEE. Les résultats de ces collectes permettront au Ministère de réviser annuellement les besoins de main-d'œuvre des SGEE et d'ajuster les mesures mises en place pour assurer l'attraction, la rétention et la qualification, en nombre suffisant, de personnel éducateur.

Un environnement propice à l'épanouissement des familles

Selon les données du recensement de 2021, le Québec compte 2,3 millions de familles, dont près de 1,3 million avec un ou des enfants. Ces familles sont au cœur de la vitalité québécoise, et le gouvernement a réitéré sa volonté de les soutenir. Il souhaite ainsi réunir les conditions favorables à leur épanouissement en donnant aux parents les outils leur permettant d'être les acteurs principaux du développement de leurs enfants.

Afin de favoriser l'épanouissement des familles, le gouvernement poursuit dans sa volonté de créer des milieux de vie inclusifs, bienveillants et sécuritaires. Dans ce contexte, le Programme de soutien aux politiques familiales municipales offre un soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC admissibles qui souhaitent se doter d'une politique familiale municipale (PFM). Au 31 décembre 2022, plus de 91 % de la population du Québec vit dans l'une des 904 municipalités ou MRC s'étant dotées d'une PFM.

Le ministère de la Famille soutient également les organismes communautaires Famille. Issus des communautés, ces organismes créent des milieux de vie et offrent des services d'aide et des activités de prévention et de promotion aux familles de leur territoire, contribuant ainsi à assurer des environnements favorables à leur épanouissement. Dans la foulée des recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse et conformément aux priorités gouvernementales visant à agir tôt auprès des enfants les plus vulnérables, le ministère de la Famille a rehaussé significativement le financement alloué aux organismes communautaires Famille. Ainsi, lors du budget 2022-2023, le gouvernement a annoncé à leur intention une somme de 103,3 millions de dollars sur cinq ans, soit jusqu'en 2027.

Des mesures qui répondent aux besoins diversifiés des parents

Plus que jamais, les parents de jeunes enfants font face à différents défis lorsqu'ils doivent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. Le contexte lié à la pandémie de COVID-19 a incité plusieurs employeurs à déployer des efforts pour répondre aux besoins de leur personnel ayant des responsabilités familiales, et ces efforts se poursuivent. Les résultats de l'Enquête québécoise sur la parentalité 2022 (EQP), dont la diffusion est prévue à l'automne 2023, permettront de mettre à jour plusieurs constats relatifs à la conciliation famille-travail. Cette connaissance des besoins actuels des parents au regard des nombreux rôles qu'ils ont à assumer permettra au Ministère de poursuivre les efforts réalisés pour les soutenir et de proposer des solutions adaptées à leurs besoins.

De plus, conscient des besoins en matière de garde à horaires atypiques, le Ministère a mis en place en 2018 un projet pilote qui a permis d'expérimenter auprès des parents de nouvelles formules de garde à horaires atypiques, complémentaires à celles offertes actuellement dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. À la lumière des résultats de cette expérimentation, le Ministère a modifié la disposition de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* de sorte que l'offre de garde occasionnelle d'un organisme communautaire est désormais permise sans égard au motif de garde des parents.

C'est pourquoi, dans le cadre du Grand chantier pour les familles, le Ministère s'est engagé à élargir l'offre de services de garde à horaires atypiques et les activités de halte-garderie pour mieux répondre aux besoins de garde ponctuels et temporaires des familles et aux besoins de garde à horaires atypiques. Le projet de loi n° 1 adopté en avril 2022 comprend plusieurs dispositions visant à mieux répondre à ces besoins. Des sommes additionnelles totalisant 9,5 millions de dollars sont prévues pour la bonification des mesures déjà en vigueur et le financement de mesures incitatives, de même que pour de nouveaux projets innovants.

Une clientèle aux réalités géographiques, sociales et culturelles distinctes

Les réalités des populations autochtones diffèrent de celles du reste de la société québécoise. Elles se traduisent par des services de proximité distincts, dans un environnement où existent des approches culturelles différentes et des autorités concurrentes.

Le nombre de familles d'identité autochtone avec enfants mineurs a fortement augmenté entre 2006 et 2016, passant de 12 000 à 16 500 (+ 40 %). Ces familles se distinguent notamment par une forte proportion de familles nombreuses, soit celles comptant trois enfants ou plus (30 %), et parce qu'elles sont majoritairement monoparentales (53 %). En privilégiant une approche mieux adaptée aux réalités socioculturelles et géographiques des autochtones, le Ministère s'assure que les programmes et les mesures qu'il met en place à leur intention et avec leur collaboration répondent réellement à leurs besoins, sont efficaces, et contribuent au mieux-être des enfants et des familles Premières Nations et Inuit.

À titre d'exemple, les travaux visant à renforcer le soutien aux enfants vulnérables prévoient le soutien au déploiement de maisons de la famille en milieux autochtones et le soutien à des projets s'adressant aux Autochtones en milieu urbain. Le Grand chantier pour les familles, quant à lui, vise à compléter le réseau

des SGEE en milieu autochtone, tandis que le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 *S'engager collectivement pour une société sans intimidation* prend non seulement en compte les réalités autochtones dans sa réflexion, mais propose aussi une mesure spécifique pour prévenir et contrer l'intimidation dont peuvent être victimes les élèves, les étudiants et les étudiantes autochtones.

Contexte interne

Le bilan stratégique 2019-2023

Malgré la situation pandémique qui a marqué le cycle stratégique 2019-2023, le Ministère est fier de ses nombreuses réalisations. Au fil des derniers mois, il a su faire preuve d'une grande proactivité afin de s'assurer de réaliser sa mission dans un contexte parfois difficile et incertain.

Le Ministère a ainsi favorisé l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance en attribuant plus de 31 000 places subventionnées en installation, en permettant la conversion de plus de 3 500 places non subventionnées en places subventionnées et en relançant la garde éducative en milieu familial à l'aide de différentes mesures.

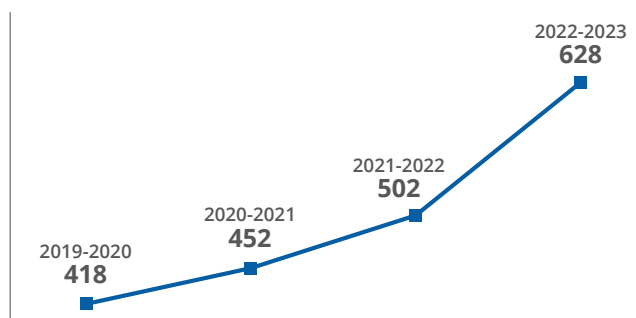
Il a soutenu la qualité des SGEE et s'est assuré qu'ils disposent d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant en déterminant et en administrant une mesure qui permet d'évaluer et d'améliorer la qualité éducative des SGEE, en lançant l'Opération main-d'œuvre – volet SGEE, en promouvant et en valorisant le métier d'éducatrice ou d'éducateur à l'enfance, et en rehaussant les conditions de travail de l'ensemble du personnel qui travaille dans les SGEE.

Finalement, le Ministère a soutenu le développement de milieux de vie et d'environnements favorables à l'épanouissement des familles en favorisant le développement de politiques familiales municipales, en rehaussant de 85 % le nombre d'organisations ou d'entreprises s'étant associées aux mesures de conciliation famille-travail soutenues par le Ministère, en augmentant de 15 % le nombre de soutiens offerts aux enfants handicapés et à leur famille, et en participant au déploiement d'un réseau de centres de pédiatrie sociale en communauté (CPSC). Les CPSC ont vu augmenter de 25 % le nombre d'enfants qui ont bénéficié de leurs services entre 2018-2019 et 2021-2022.

Ces réalisations sont le fruit d'efforts communs du Ministère et de ses partenaires, dont la collaboration est essentielle à la réalisation de sa mission. Nous tenons à les remercier de leur disponibilité et de leur engagement à l'égard des priorités gouvernementales.

Les capacités du Ministère

Effectif du Ministère*



* Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

Avec le Grand chantier pour les familles, le Ministère fait face à une croissance, à une diversification et à une complexification importantes de ses responsabilités. En adéquation avec les besoins associés à chacune des 45 mesures du plan d'action, la cible des effectifs du Ministère a été revue à la hausse.

En parallèle, il faut tenir compte du contexte de rareté de la main-d'œuvre qui entraîne des défis liés à l'attraction et à la rétention de personnel. Pour répondre à ces enjeux, le Ministère mise sur le développement d'une marque employeur et sur une forte gestion des talents et des ressources humaines. Ces efforts s'inscrivent également dans un contexte d'évolution des conditions de travail dans la société postpandémie qui tient compte entre autres du développement du télétravail et des horaires variables.

Les TI au service de l'organisation et de ses partenaires

De nombreux défis attendent le Ministère en ce qui concerne l'accès aux différents services. Les principaux projets en TI pour les prochaines années consistent entre autres à mettre en place le guichet pour un accès équitable aux services de garde et les outils numériques soutenant l'accélération du développement des places en services de garde. Le Ministère continuera également sa transformation numérique en mettant en œuvre son plan de transformation numérique afin d'assurer une cohérence avec la stratégie gouvernementale.

Au cours des dernières années, la sécurité de l'information a pris de plus en plus d'importance à l'échelle mondiale. Le Ministère traite cette question sérieusement. C'est pourquoi il poursuivra la mise en place de mesures de protection en matière de sécurité de l'information.

Enfin, le Ministère intensifiera les initiatives en infonuagique dans le but d'optimiser son offre de services et d'améliorer son agilité.

Une volonté de mobilisation autour du Plan stratégique 2023-2027

Afin de mener à bien les défis du cycle stratégique 2023-2027, le Ministère a mobilisé ses équipes pour créer un engagement important à l'égard de sa mission. Celles-ci ont ainsi été consultées lors de la révision des fondements du Ministère, à savoir la mission, la vision et les valeurs, la détermination des enjeux et des orientations, et l'identification des cibles et des indicateurs pertinents.

Le projet de plan stratégique 2023-2027 a aussi été présenté aux partenaires du Ministère, qui ont été invités à transmettre leurs commentaires et observations.

Contributions aux priorités gouvernementales

Développement durable

Plusieurs des 16 principes définis par la *Loi sur le développement durable* guident depuis des années les actions du ministère de la Famille. Les principes d'équité et de solidarité sociale, de santé et de qualité de vie, d'accès au savoir et d'efficacité économique sont directement en lien avec sa mission. L'intérêt que le Ministère y accorde se reflète dans le Plan stratégique 2023-2027.

Le présent plan stratégique répond aussi aux observations présentées par le Commissaire au développement durable dans le Rapport du Vérificateur général du Québec 2020-2021. Le Ministère y réitère toute l'importance de donner aux enfants vulnérables ou issus d'un milieu défavorisé un accès à des services de garde de qualité, et il s'engage en ce sens pour les quatre prochaines années.

Par ailleurs, le Ministère continuera d'agir en adéquation avec la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques autrement que par son plan stratégique. À l'instar des autres ministères, il élabore présentement son prochain plan d'action de développement durable.

Occupation et vitalité des territoires

Le Ministère dispose d'un plan d'action lui permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. La stratégie et le plan d'action du Ministère, qui prévoient le déploiement d'une série d'actions dans 16 régions du Québec, ont été prolongés jusqu'en 2024.

Dans les prochaines années, le Ministère poursuivra le travail déjà bien amorcé afin de prendre en compte les différences régionales dans sa prestation de services. Pour y arriver, il continuera notamment de baser le développement du réseau des services de garde sur des données régionales toujours plus précises, de participer à différentes instances régionales de concertation et d'animer des comités consultatifs régionaux.

L'importance que le Ministère accorde à l'occupation et à la vitalité des territoires se reflète aussi dans les changements apportés à son organisation administrative. Depuis 2022, le Ministère a en effet augmenté le nombre de directions régionales ainsi que le nombre de membres du personnel pouvant soutenir les régions dans leurs besoins spécifiques.

Allégement réglementaire et administratif

Le Ministère a effectué des avancées considérables en matière d'allégement réglementaire et administratif dans les dernières années, ce qui lui a permis, de même qu'à ses partenaires, de gagner en efficacité.

Parmi les actions réalisées, l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement* a donné au Ministère les leviers nécessaires pour améliorer ses interventions. Les nouvelles dispositions permettent notamment d'accélérer la création de places en services de garde, de réduire les délais pour les promoteurs et conséquemment les coûts, et d'amenuiser certaines obligations pour les titulaires de permis, le tout en concordance avec le Grand chantier pour les familles.

De plus, pour accroître l'autonomie des personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE), des allégements réglementaires ont été prévus. Ceux-ci permettent de diminuer les obstacles à la reconnaissance de nouvelles RSGE, mais surtout de réduire les motifs d'insatisfaction dans leur quotidien, favorisant ainsi l'attractivité du métier et leur rétention.

Au cours des prochaines années, le Ministère entend poursuivre sur la même voie afin de maximiser la portée de ses interventions et celles de ses partenaires.



CHOIX STRATÉGIQUES

Enjeu stratégique 1

Un accès équitable à des services de garde de qualité

Le Ministère souhaite favoriser le développement optimal des enfants, en tenant compte de leur profil particulier et de leurs besoins diversifiés, de manière à diminuer les inégalités et à faire en sorte que chacun puisse commencer son parcours scolaire avec tous les outils nécessaires à sa réussite. Ces parcours peuvent être influencés par différents facteurs tels que le milieu socioéconomique de l'enfant, la fréquentation d'un milieu de garde de qualité ou l'accès à des soins de santé et à des services adéquats. C'est pourquoi le Ministère oriente ses priorités de manière à agir le plus tôt possible afin de détecter rapidement les obstacles que pourraient rencontrer les tout-petits et d'y apporter une réponse appropriée.

Orientation 1

Agir dès le début de l'enfance afin de donner la chance à tous les enfants de développer leur plein potentiel

Cette orientation s'inscrit dans la continuité des recommandations et des mesures qui ont été déployées dans la foulée du rapport du Vérificateur général du Québec 2020-2021, de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (commission Laurent) et du Grand chantier pour les familles. Elle se traduit, pour le Ministère, par la consolidation des efforts pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance et mieux répondre aux besoins des enfants vulnérables.

Objectif 1.1

Offrir un réseau de services de garde éducatifs accessible sur l'ensemble du territoire

Le gouvernement du Québec s'est engagé à compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. Au 28 février 2023, le réseau était complété à 91,6 %. Le gouvernement a été visionnaire lors de la création de ce réseau unique. Aujourd'hui, pour que tous les enfants puissent avoir accès à des services éducatifs de qualité, ce réseau doit être finalisé. Cette étape contribuera également à l'identification rapide des difficultés que pourraient rencontrer certains enfants, qui pourront bénéficier alors du soutien dont ils ont besoin.

Le gouvernement s'est aussi engagé à offrir une place subventionnée pour chaque enfant dont les parents en expriment le souhait. Au 31 décembre 2022, la proportion de places subventionnées dans le réseau était de 77 %. Le Ministère profitera de la création de places, de la conversion et de l'ajout de places en service de garde éducatif en milieu familial pour voir progresser cette proportion.

Enfin, afin d’offrir un réseau de SGEE accessible sur l’ensemble du territoire, le Ministère souhaite voir augmenter le nombre de places offertes en service de garde éducatif en milieu familial. Rappelons que ce type de garde, qui est souhaité par de nombreux parents du Québec, était en perte de vitesse jusqu’à tout récemment.

À cet égard, le Ministère mise sur l’efficacité des actions posées et des incitatifs mis en place pour assurer la relance et la consolidation de la garde éducative en milieu familial pour voir augmenter le nombre de places disponibles. Parmi ces incitatifs, il y a le projet pilote de RSGE en communauté et en entreprise. Il s’agit d’une formule de garde novatrice qui permet notamment un partenariat entre deux RSGE qui peuvent offrir leurs services dans un même lieu et qui permet de tester la garde de type milieu familial ailleurs que dans une résidence privée habitée, et ce, en complémentarité avec l’offre existante. Mentionnons également que l’aide de 3 500 \$ pour le démarrage d’un service de garde éducatif en milieu familial porte ses fruits.

INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1. Taux de réalisation du réseau des SGEE Mesure de départ : 91,6 % au 28 février 2023	> 95 %	> 99 %	≥ 100 %	≥ 100 %
2. Proportion de places subventionnées dans le réseau des SGEE Mesure de départ : 77 % au 31 décembre 2022	≥ 80 %	≥ 83 %	≥ 87 %	≥ 91 %
3. Nombre de places en milieu familial, incluant celles du projet pilote de RSGE en communauté et en entreprise Mesure de départ : 68 225 places au 31 décembre 2022	71 500	74 000	76 000	77 000

Objectif 1.2

Rehausser la qualité éducative des services de garde éducatifs à l’enfance

Le rehaussement de la qualité des SGEE est une priorité gouvernementale. La fréquentation d’un SGEE de qualité favorise le développement global des enfants. De plus, la détection hâtive des difficultés favorise des interventions adaptées et, lorsque nécessaire, un référencement vers d’autres ressources afin que chaque enfant puisse bénéficier des services nécessaires au moment requis dans son développement.

Le ministère de la Famille s’est donné comme orientation d’agir dès le début de l’enfance afin de donner la chance à tous les enfants de développer leur plein potentiel dans tous les domaines (physique et moteur, cognitif, langagier, social et affectif). Plusieurs actions et programmes mis en place par le Ministère favorisent le rehaussement de la qualité des SGEE. Leurs effets sont appréciés grâce à la mesure d’évaluation et d’amélioration de la qualité éducative instaurée au cours des dernières années. Cette mesure se déploie depuis 2018 et est un incitatif encourageant les SGEE à améliorer la qualité éducative de leurs services.

Malgré les actions posées par le Ministère – pensons notamment au Programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité des services de garde, à la formation offerte par le Cégep de Sainte-Foy en lien avec le programme éducatif *Accueillir la petite enfance* et le dossier éducatif de l'enfant, à la diffusion d'outils tels que le bulletin *Info-Qualité* – et l'engagement des services de garde éducatifs à l'enfance à offrir des services de qualité, le contexte que nous connaissons actuellement appelle à la prudence. Les contrecoups des allègements réglementaires mis en place durant la pandémie se font encore sentir et le problème de rareté de la main-d'œuvre influence très certainement le taux de réussite des CPE et des garderies à l'évaluation de la qualité éducative. C'est pourquoi le Ministère s'est doté de cibles qui prennent en considération ces enjeux.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
4. Taux de réussite cumulatif des services de garde éducatifs à l'enfance à l'évaluation de la qualité éducative Mesure de départ : 71 % en 2022-2023	71 %	72 %	73 %	74 %

Objectif 1.3

Mieux répondre aux besoins des enfants vulnérables

Cet objectif s'inscrit dans la continuité du rapport du Vérificateur général du Québec et du Grand chantier pour les familles, qui présente différentes mesures visant à favoriser l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance aux enfants plus vulnérables. Il prévoit notamment de prioriser l'accès aux SGEE aux enfants vivant dans un contexte de précarité socioéconomique.

Le Ministère concentre ici ses interventions dans les secteurs les plus défavorisés. Le niveau de défavorisation est mesuré à partir de l'indice de milieu socioéconomique (IMSE) produit par le ministère de l'Éducation. Les secteurs les plus défavorisés, en fonction de la valeur de leur IMSE respectif (déciles 8, 9 et 10), sont considérés.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
5. Proportion de places offertes en services de garde subventionnés dans les secteurs défavorisés ciblés Mesure de départ : 79 % au 31 décembre 2022	≥ 80 %	≥ 83 %	≥ 87 %	≥ 91 %

Enjeu stratégique 2

Une intervention favorisant l'épanouissement des enfants et des familles

Pour favoriser le développement du plein potentiel des enfants du Québec, le gouvernement croit en l'importance d'accompagner les parents et de leur donner les outils nécessaires. En ce qui concerne la famille, la ministre assume les responsabilités suivantes :

1. Veiller à ce que les familles aient un milieu de vie qui offre des services répondant à la diversité de leurs besoins, notamment en matière d'habitation, de santé, d'éducation, de garde d'enfants, de sécurité et de loisir ;
2. Aider les familles à créer des conditions favorables au maintien de relations familiales harmonieuses et au développement des enfants ;
3. Faciliter la conciliation des responsabilités professionnelles et des responsabilités familiales et promouvoir le partage équitable de ces dernières ;
4. Soutenir financièrement les familles, particulièrement celles à faible revenu, pour assurer la satisfaction des besoins essentiels des enfants ;
5. Apporter un soutien financier aux parents en vue de leur faciliter l'accès au congé de maternité ou de paternité et au congé parental.

Orientation 2

Contribuer au développement de milieux de vie et d'environnements favorables à l'épanouissement des familles

Pour sa seconde orientation, le Ministère met de l'avant des actions pour répondre aux besoins variés des familles en favorisant le développement d'environnements qui leur offrent des services réellement adaptés à leur réalité. Pour assurer l'adéquation entre les actions posées et la réalité des familles, le Ministère peut compter sur des partenaires engagés qui ont à cœur le mieux-être des parents et des enfants du Québec sur l'ensemble du territoire.

En effet, le Ministère peut notamment compter sur les organismes communautaires Famille, les haltes-garderies communautaires et les centres de pédiatrie sociale en communauté pour l'appuyer dans l'accomplissement de sa mission. Grâce à la souplesse de leurs interventions, ils représentent des ressources indispensables dans la communauté. Ils sont en mesure d'agir auprès d'une diversité de familles et de répondre à des besoins variés. Par une approche humaine et chaleureuse, ils jouent un rôle important auprès des familles du Québec, notamment les plus vulnérables, en leur offrant un accompagnement et un soutien à différents moments de leur vie.

Objectif 2.1

Améliorer l'accès aux centres de pédiatrie sociale en communauté

Le gouvernement du Québec contribue au déploiement d'un réseau de centres de pédiatrie sociale en communauté (CPSC) pour joindre les enfants en situation de grande vulnérabilité. Il s'agit d'une approche unique qui allie l'expertise de la médecine, du droit et du travail social pour permettre de dépister, de réduire ou d'éliminer les éléments qui nuisent au développement optimal des enfants venant de milieux défavorisés. Cette approche vise à leur offrir les meilleurs soins possible en plus de permettre une intervention efficace auprès de leur famille, et ce, en collaboration et en complémentarité avec les organismes du milieu. Il s'agit d'une initiative porteuse qui contribuera à donner à chaque enfant la chance de développer son plein potentiel.

Le ministère de la Famille souhaite rendre la pédiatrie sociale en communauté accessible au plus grand nombre d'enfants en situation de grande vulnérabilité et poursuit son partenariat avec la Fondation Dr Julien (Fondation). Bien que certains défis attendent les CPSC dans les prochaines années, notamment en ce qui concerne la disponibilité de la main-d'œuvre, le Ministère et la Fondation prévoient faire augmenter de 36 % le nombre d'enfants qui ont bénéficié des soins et des services d'un CPSC d'ici 2026-2027.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
6. Taux d'augmentation du nombre d'enfants qui ont bénéficié des soins et des services d'un centre de pédiatrie sociale en communauté Mesure de départ : 11 016 enfants en 2021-2022	+ 5 % par rapport à 2021-2022	+ 10 % par rapport à 2021-2022	+ 18 % par rapport à 2021-2022	+ 36 % par rapport à 2021-2022

Objectif 2.2

Soutenir les projets pouvant contribuer à prévenir et à contrer l'intimidation

Le ministère de la Famille assure la coordination gouvernementale du dossier de l'intimidation depuis 2014. Fort d'un premier plan d'action aux retombées très positives, le Ministère et les 16 ministères et organismes gouvernementaux membres du Comité de travail interministériel sur l'intimidation ont déposé, en février 2021, le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 *S'engager collectivement pour une société sans intimidation*. Ce plan mise sur le développement de comportements bienveillants, sécuritaires, égalitaires et inclusifs.

Au nombre des mesures que comprend ce plan, mentionnons le Programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation* qui appuie des initiatives pouvant contribuer à prévenir et à contrer les actes d'intimidation et de cyberintimidation. Le Programme vise aussi à renforcer l'aide apportée aux personnes qui en sont victimes, aux témoins ou aux auteures ou auteurs de ces actes ainsi qu'à leurs proches.

Le Ministère souhaite appuyer une grande diversité de clientèles au cours des deux dernières années de mise en œuvre que couvre le Programme dans le cadre de l'actuel plan d'action. Le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 *S'engager collectivement pour une société sans intimidation* se terminant en 2025, le Ministère n'a pas inscrit de cible pour 2025-2026 et 2026-2027.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
7. Nombre de clientèles vulnérables différentes visées par les projets soutenus dans le cadre du Programme de soutien financier <i>Ensemble contre l'intimidation</i> Mesure de départ : 7 clientèles en 2022- 2023	≥ 5 clientèles	≥ 5 clientèles	-	-

Objectif 2.3

Soutenir des actions tirées des plans d'action des politiques familiales municipales

Le Ministère propose, depuis 2002, un Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui offre une aide financière et technique aux municipalités de moins de 100 000 habitants, aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux conseils de bande qui désirent élaborer ou mettre à jour une politique familiale municipale (PFM) et son plan d'action. L'objectif du Programme est de favoriser la création de milieux de vie inclusifs, bienveillants et sécuritaires. Au 31 décembre 2022, 904 municipalités et MRC s'étaient dotées d'une PFM. Ce sont essentiellement les plus petites municipalités qui n'en détenaient pas.

Le Programme prenant fin au 31 mars 2023, une révision est en cours. Il est prévu de financer les mesures ou les projets inscrits au plan d'action découlant des PFM, un élément qui n'était pas couvert jusqu'ici. C'est cet indicateur que le Ministère choisit de suivre dans les prochaines années. Les programmes étant approuvés pour une durée de trois ans, le Ministère n'a pas inscrit de cible pour 2026-2027.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
8. Nombre de municipalités soutenues dans la mise en œuvre de mesures ou de projets issus du plan d'action associé à leur politique familiale municipale	18	20	22	-

Objectif 2.4

Soutenir les enfants présentant des besoins de soutien particulier, dont les enfants handicapés, et leur famille

Sensible aux situations vécues par les enfants handicapés et leurs parents, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures afin de mieux les soutenir, soit le Supplément pour enfant handicapé (SEH), le Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE), l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde (AIEH), la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins (MES) ou encore le Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans.

Fort de la progression observée entre 2019 et 2023, le Ministère maintient sa volonté de voir s'accroître le soutien apporté aux enfants handicapés tout en prévoyant un meilleur accompagnement de ceux qui présentent des besoins de soutien particulier. Rappelons qu'en service de garde éducatif à l'enfance (SGEE), certains enfants, sans être handicapés, présentent des caractéristiques et des besoins qui requièrent des interventions éducatives adaptées ou des ressources additionnelles. Dans la perspective de favoriser l'égalité des chances, le gouvernement souhaite soutenir un plus grand nombre d'enfants présentant des besoins de soutien particulier.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
9. Taux d'augmentation du soutien reçu par les enfants présentant des besoins de soutien particulier, dont les enfants handicapés, et leur famille Mesure de départ : 60 450 soutiens en 2021-2022	+ 4 % en 2022-2023 par rapport à 2021-2022	+ 8 % en 2023-2024 par rapport à 2021-2022	+ 10 % en 2024-2025 par rapport à 2021-2022	+ 12 % en 2025-2026 par rapport à 2021-2022

Enjeu stratégique 3

Une organisation performante et engagée

Le troisième enjeu de ce plan stratégique consiste à assurer la performance de l'organisation pour qu'elle soit pleinement au service de ses clientèles, en accord avec la volonté du gouvernement d'améliorer la gouvernance de chaque ministère.

Un personnel compétent et engagé est en effet la clé du succès et de la performance d'une organisation. Le Ministère peut s'appuyer sur des employées et employés mobilisés et dévoués pour réaliser sa mission, entretenir des relations durables avec ses partenaires et répondre aux besoins de ses clientèles de manière efficace. Toutefois, considérant le contexte actuel de rareté de la main-d'œuvre qualifiée, le Ministère porte une attention particulière au développement de sa marque employeur afin d'attirer et de retenir des personnes qui possèdent l'expertise nécessaire et qui partagent une vision commune permettant l'atteinte de ses objectifs.

Orientation 3

Offrir des services de qualité

La performance organisationnelle peut se mesurer par la qualité des services offerts aux différentes clientèles, qu'il s'agisse des familles ou des partenaires travaillant dans le réseau des services de garde éducatifs et des partenaires du milieu communautaire. C'est pourquoi le Ministère souhaite bonifier l'expérience client et s'assurer de toujours mieux répondre aux attentes de ses clientèles et de ses partenaires. Ce dialogue avec les partenaires est d'ailleurs primordial pour l'atteinte des objectifs.

Objectif 3.1

Disposer d'une main-d'œuvre mobilisée et engagée

Dans un souci de mobilisation des équipes, le Ministère a décidé d'intégrer un indicateur de mesure de la fierté des employées et employés envers l'organisation. Il souhaite ainsi connaître leur opinion pour mieux répondre à leurs besoins afin de garantir une mobilisation et un engagement optimaux.

Le taux de recommandation évalue le niveau de satisfaction, de loyauté et de fierté du personnel envers le Ministère. L'échelle de mesure se répartit de -100 à +100 et se calcule en nombres entiers. Un résultat supérieur à 0 signifie que l'organisation compte davantage de promoteurs que de détracteurs.

La plateforme utilisée par le ministère de la Famille permet également aux organisations clientes de se classer parmi huit secteurs de l'industrie, notamment le secteur Fonction publique et municipale. Celui-ci comprend toutes les organisations qui utilisent la plateforme et qui se sont identifiées comme appartenant à ce secteur.

Sachant que la moyenne pour le secteur Fonction publique et municipale est de - 19 pour 2022-2023 et qu'un taux de recommandation est considéré comme étant bon entre 10 et 30, le Ministère souhaite maintenir un indice positif et supérieur à celui du secteur de référence pour les quatre prochaines années.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
10. Indice de fierté des employés envers l'organisation Mesure de départ du Ministère : 8 en 2022-2023 Mesure de départ du secteur Fonction publique et municipale : - 19 en 2022-2023	Indice positif et supérieur à l'indice pour le secteur Fonction publique et municipale	Indice positif et supérieur à l'indice pour le secteur Fonction publique et municipale	Indice positif et supérieur à l'indice pour le secteur Fonction publique et municipale	Indice positif et supérieur à l'indice pour le secteur Fonction publique et municipale

Objectif 3.2

Assurer la satisfaction de la clientèle

En juin 2019, le Ministère a instauré une première mesure liée à la satisfaction de ses clientèles et de ses partenaires. Il souhaitait connaître leur opinion pour toujours mieux répondre à leurs attentes et garantir la qualité des services qu'il leur offre. Au cours de la dernière année, le Ministère a raffiné ses pratiques et il compte bien poursuivre en ce sens pour continuer de s'améliorer.

Pour le présent plan stratégique, le Ministère s'attarde à la satisfaction de deux types de clientèles, soit les SGEE et les OCF. Plusieurs facteurs peuvent influencer le taux de satisfaction des clientèles ciblées, c'est pourquoi le Ministère vise le maintien d'un taux minimal de satisfaction plutôt que son augmentation. Il souhaite ainsi maintenir celui des responsables des services de garde éducatifs à l'enfance à au moins 80 % pour les quatre prochaines années.

En 2022-2023, le taux de satisfaction des OCF était de 93,2 %. On constate cependant qu'il a parfois fluctué au cours des dernières années. Dans ce contexte, le Ministère fait le choix de viser le maintien d'un taux de satisfaction d'au moins 85 % pour les quatre prochaines années, ce qui est un excellent taux en général.

Depuis le dépôt du dernier plan stratégique, le Ministère a aussi mis à profit les possibilités offertes par le numérique pour améliorer et faciliter les relations avec ses clientèles et ses partenaires. Les initiatives mises en œuvre sont en adéquation avec les cibles de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023. Dans son dernier plan stratégique, le Ministère a mesuré l'implication de la clientèle dans l'amélioration des services offerts en mode numérique. Le Ministère a ainsi réussi à améliorer ses services sur la base de l'expérience client dans 100 % des cas en 2021-2022 et 2022-2023. La consultation de la clientèle est maintenant bien ancrée dans les processus de développement des nouvelles solutions numériques.

Dans le contexte où il souhaite poursuivre sa transformation numérique, le Ministère veut s'assurer que l'expérience client par rapport aux nouveaux services numériques est satisfaisante. Il se fixe donc non seulement l'objectif de poursuivre la consultation de la clientèle, mais aussi celui d'évaluer sa satisfaction, par un suivi post-implantation, à l'égard des nouveaux services numériques. Les résultats permettront d'apporter des ajustements aux prochaines améliorations ou au déploiement de nouveaux services.

INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
11. Taux de satisfaction des responsables de services de garde éducatifs à l'enfance à l'égard des services reçus du Ministère Mesure de départ : 79,3 % en 2022-2023	80 %	80 %	80 %	80 %
12. Taux de satisfaction des responsables des organismes communautaires Famille à l'égard des services reçus du Ministère Mesure de départ : 93,2 % en 2022-2023	85 %	85 %	85 %	85 %
13. Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des nouveaux services offerts en mode numérique	70 %	73 %	76 %	80 %

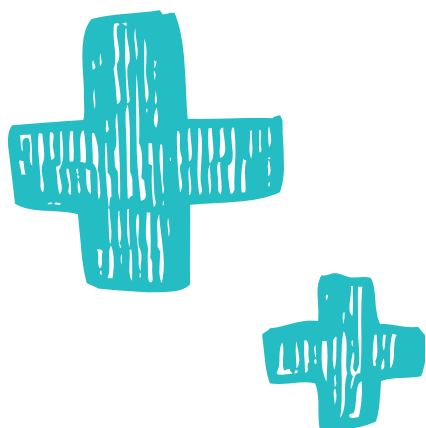


TABLEAU SYNOPSIS

PLAN STRATÉGIQUE
2023-2027
Ministère de la Famille

MISSION

Le ministère de la Famille contribue à la vitalité et au développement socioéconomique du Québec en favorisant l’épanouissement des familles et le développement du plein potentiel des enfants.

VISION

Une organisation qui, en collaboration avec ses partenaires et grâce au travail soutenu de ses employés, fait du Québec une société où le bien-être des enfants et leur développement, l’épanouissement des familles, la bienveillance et l’équité sont les éléments fondateurs de sa prospérité.

VALEURS

Équité, engagement, collaboration, rigueur et innovation

Enjeu 1 : Un accès équitable à des services de garde de qualité

Orientation 1 : Agir dès le début de l’enfance afin de donner la chance à tous les enfants de développer leur plein potentiel

OBJECTIFS		INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1.1	Offrir un réseau de services de garde éducatifs accessible sur l'ensemble du territoire	1. Taux de réalisation du réseau des SGEE Mesure de départ : 91,6 % au 28 février 2023	> 95 %	> 99 %	≥ 100 %	≥ 100 %
		2. Proportion de places subventionnées dans le réseau des SGEE Mesure de départ : 77 % au 31 décembre 2022	≥ 80 %	≥ 83 %	≥ 87 %	≥ 91 %
		3. Nombre de places en milieu familial, incluant celles du projet pilote de RSGE en communauté et en entreprise Mesure de départ : 68 225 places au 31 décembre 2022	71 500	74 000	76 000	77 000
1.2	Rehausser la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance	4. Taux de réussite cumulatif des services de garde éducatifs à l'enfance à l'évaluation de la qualité éducative Mesure de départ : 71 % en 2022-2023	71 %	72 %	73 %	74 %
1.3	Mieux répondre aux besoins des enfants vulnérables	5. Proportion de places offertes en services de garde subventionnés dans les secteurs défavorisés ciblés Mesure de départ : 79 % au 31 décembre 2022	≥ 80 %	≥ 83 %	≥ 87 %	≥ 91 %

Enjeu 2 : Une intervention favorisant l’épanouissement des enfants et des familles

Orientation 2 : Contribuer au développement de milieux de vie et d’environnements favorables à l’épanouissement des familles

OBJECTIFS		INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
2.1	Améliorer l'accès aux centres de pédiatrie sociale en communauté	6. Taux d'augmentation du nombre d'enfants qui ont bénéficié des soins et des services d'un centre de pédiatrie sociale en communauté Mesure de départ : 11 016 enfants en 2021-2022	+ 5 % par rapport à 2021-2022	+ 10 % par rapport à 2021-2022	+ 18 % par rapport à 2021-2022	+ 36 % par rapport à 2021-2022
2.2	Soutenir les projets pouvant contribuer à prévenir et à contrer l'intimidation	7. Nombre de clientèles vulnérables différentes visées par les projets soutenus dans le cadre du Programme de soutien financier <i>Ensemble contre l'intimidation</i> Mesure de départ : 7 clientèles en 2022-2023	≥ 5 clientèles	≥ 5 clientèles	-	-
2.3	Soutenir des actions tirées des plans d'action des politiques familiales municipales	8. Nombre de municipalités soutenues dans la mise en œuvre de mesures ou de projets issus du plan d'action associé à leur politique familiale municipale	18	20	22	-
2.4	Soutenir les enfants présentant des besoins de soutien particulier, dont les enfants handicapés, et leur famille	9. Taux d'augmentation du soutien reçu par les enfants présentant des besoins de soutien particulier, dont les enfants handicapés, et leur famille Mesure de départ : 60 450 soutiens en 2021-2022	+ 4 % en 2022-2023 par rapport à 2021-2022	+ 8 % en 2023-2024 par rapport à 2021-2022	+ 10 % en 2024-2025 par rapport à 2021-2022	+ 12 % en 2025-2026 par rapport à 2021-2022

Enjeu 3 : Une organisation performante et engagée

Orientation 3 : Offrir des services de qualité

OBJECTIFS		INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
3.1	Disposer d’une main-d’œuvre mobilisée et engagée	10. Indice de fierté des employés envers l'organisation Mesure de départ du Ministère : 8 en 2022-2023 Mesure de départ du secteur Fonction publique et municipale : - 19 en 2022-2023	Indice positif et supérieur à l'indice pour le secteur Fonction publique et municipale	Indice positif et supérieur à l'indice pour le secteur Fonction publique et municipale	Indice positif et supérieur à l'indice pour le secteur Fonction publique et municipale	Indice positif et supérieur à l'indice pour le secteur Fonction publique et municipale
3.2	Assurer la satisfaction de la clientèle	11. Taux de satisfaction des responsables de services de garde éducatifs à l'enfance à l'égard des services reçus du Ministère Mesure de départ : 79,3 % en 2022-2023	80 %	80 %	80 %	80 %
		12. Taux de satisfaction des responsables des organismes communautaires Famille à l'égard des services reçus du Ministère Mesure de départ : 93,2 % en 2022-2023	85 %	85 %	85 %	85 %
		13. Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des nouveaux services offerts en mode numérique	70 %	73 %	76 %	80 %

